GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Édition France
23.11.2026

Choose France™

Investir en France, renforcer notre souveraineté

Un Sommet pour valoriser les investissements des entreprises françaises dans nos territoires

23 novembre 2026
Cité internationale universitaire de Paris
Élysée

Éditorial



Roland Lescure
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Il y a un an, la première édition de Choose France – Édition France recensait 151 projets pour 30,4 milliards d'euros d'investissements. Nous avons dépassé ces niveaux en 2026. **Cette année, 273 projets sont au rendez-vous, pour 42,5 milliards d'euros. 81 d'entre eux sont inédits et représentent 14,9 milliards d'euros.**

Ce résultat n'est pas un hasard : c'est celui d'un cap, tenu depuis 2017 sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, président de la République. Ce cap, c'est de faire de la France une terre de production et d'innovation, en soutenant ceux qui investissent, créent de l'activité et de l'emploi.

Les entreprises françaises continuent d'investir en France. Leur engagement a d'autant plus de valeur qu'elles investissent dans un contexte économique difficile, marqué par la crise énergétique, les aléas climatiques, les incertitudes politiques et géopolitiques.

Cette édition est aussi plus diverse. Près de six projets sur dix sont portés par des TPE, des PME et des start-up, répartis partout en France. C'est la preuve que la dynamique reste positive et irrigue tout le tissu économique.

Revenu en France il y a dix ans pour m'engager dans la vie publique, je sais ce que représente pour un dirigeant le choix de s'y investir. Il suppose un cadre stable, des règles lisibles et des délais tenus. C'est ce que nous avons construit.

Nous avons transformé l'économie en embrassant les défis qui se présentaient à nous. Nous avons baissé le taux moyen d'impôt sur les sociétés. Nous avons simplifié : la loi Pacte, dont j'ai été le rapporteur, puis la loi de simplification de la vie économique ont facilité la vie des entreprises. La décarbonation est devenue un facteur de compétitivité avec la loi Industrie verte, que j'ai portée en 2023. Elle a ouvert la voie à des investissements massifs avec le crédit d'impôt C3IV et l'accélération des délais d'implantation d'usine. Avec la méthode Notre-Dame nous faisons gagner un temps précieux aux grands projets industriels**.**

Ce cadre porte ses fruits dans tous les secteurs.

La transition écologique et énergétique arrive en tête des investissements, avec 67 projets. La 3e programmation pluriannuelle de l'énergie, le nouveau nucléaire, le plan d'électrification sont autant d'actions que nous avons menées pour donner de la visibilité aux acteurs économiques, tout en accélérant la sortie des énergies fossiles.

Le numérique, l'agroalimentaire, la chimie et les matériaux, la santé, la mobilité et le spatial suivent. France 2030 accompagne ces filières d'avenir, de la recherche à la production. Nos politiques créent des emplois. Deux ans après avoir reçu une aide de France 2030, les entreprises soutenues comptent 9 % d'emplois en plus. Depuis 2017, la France a recréé près de 100 000 emplois industriels. **Nous avons inversé la tendance.**

« Choose France – Édition France » célèbre les entreprises qui produisent, innovent et embauchent en France. **Je veux leur dire notre reconnaissance, et notre détermination à poursuivre. Elles sont le moteur de notre économie**.

Sommaire

Éditorial 3

Ils ont choisi d'investir en France en 2026 5

Chiffres clés : Choose France – édition France 2026 9

Indicateurs quantitatifs 9

Le programme de l'événement 12

Choose France – édition France : valoriser les entreprises françaises qui produisent, investissent et achètent en France 13

Soutenir l'investissement des entreprises françaises au service de notre souveraineté 13

L'économie française demeure solide dans un contexte exigeant 14

Une dynamique d'investissement soutenue par l'État, les collectivités territoriales et les financeurs privés 16

Un besoin de renforcer la protection des entreprises françaises et européennes face à la concurrence internationale et la sécurité économique de nos entreprises 18

Choose France – Édition France : la France investit dans son économie 20

Pour sa souveraineté industrielle 20

Pour sa souveraineté énergétique et sa décarbonation 30

Pour sa souveraineté numérique 33

Pour sa souveraineté spatiale 37

Pour ses territoires et l'économie de proximité 39

Ils ont choisi d'investir en France en 2026

Des millions d'entreprises investissent chaque année en France. Sous l'impulsion du président de la République, ce Sommet organisé par Roland Lescure, ministre de l'Économie, rassemble des entreprises françaises, invitées en raison de leurs investissement réalisés ou décidés en 2026, que ce soient des projets d'usines ou d'extensions, des partenariats entre PME et grands groupes ou encore des levées de fonds. Ces investissements représentent une grande diversité de secteurs, de territoires et de profils d'entreprises. Ils témoignent de la force productive de la France et de la vitalité du tissu économique français sur l'ensemble du territoire.

Ce Sommet rassemble des entreprises qui présentent

273 annonces d'investissement
en France, soit un total **de 42,5 Md€.**

Parmi ces projets,
81 sont inédits
pour un total de **14,9 Md€.**

Cartographie des annonces

Carte des investissements valorisés dans le cadre de Choose France - Édition France 2026

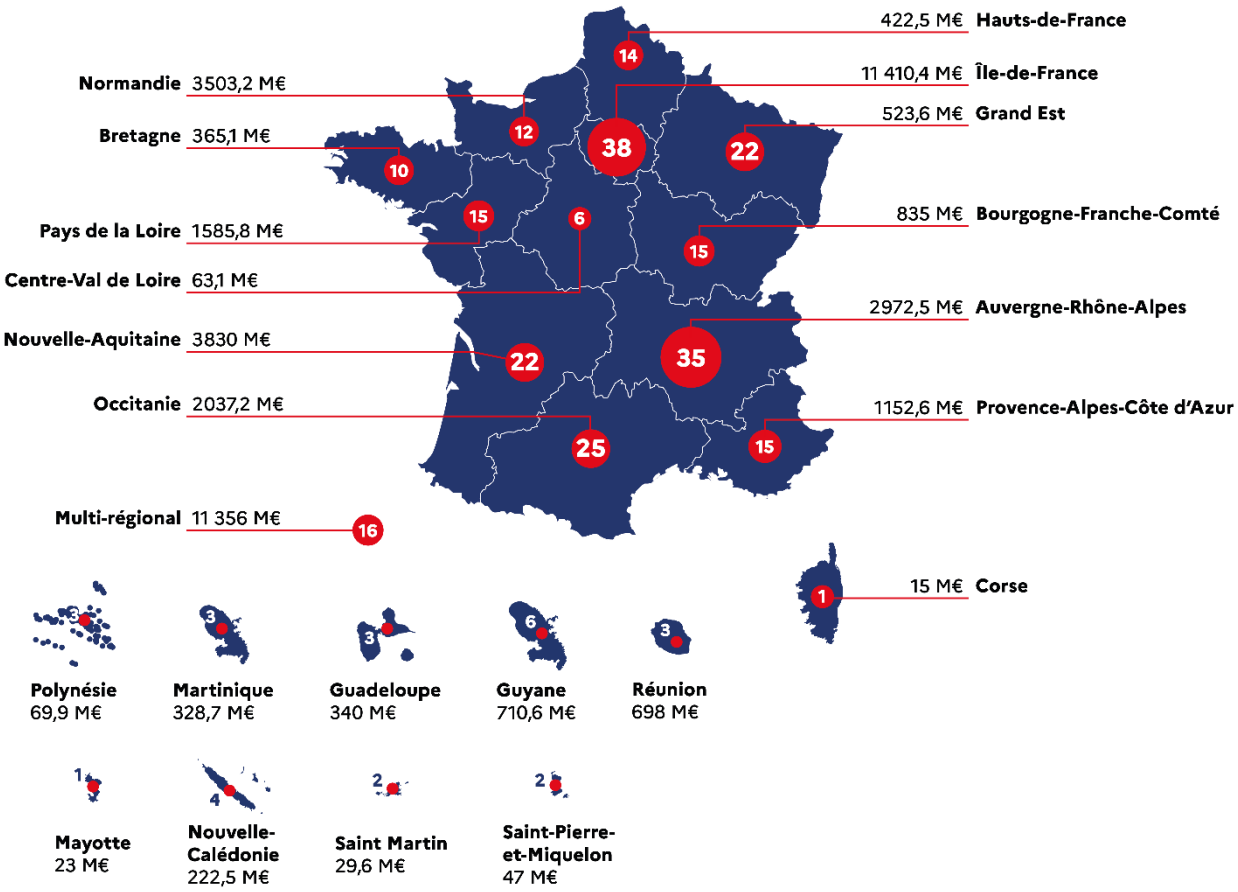

Liste des entreprises classées par région

Région	Entreprise raison sociale
Auvergne-Rhône-Alpes	ARC EN CIEL RECYCLAGE
	ARCHIMED SAS
	BIOMERIEUX SA
	BRENUS PHARMA
	CLARYALIS
	CORDON ELECTRONICS
	DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE
	DERICK PATRIMOINE
	ELYSE ENERGY
	ENVIRONNEMENT RECYCLING
	FAACTOPI
	FRAMATOME
	GROUPE LEPINE
	HEXADRONE
	LABORATOIRES THEA
	LIMAGRAIN
	LYNRED
	MOULINOT COMPOST & BIOGAZ
	NEMERA LA VERPILLIERE
	NEXHOS XP
	PROCINVEST
	PROPHESEE
	QUOBLY
	RECYF
	SABAROT WASSNER
	SAINT JEAN
	SECHE 212
	SET PARC ALLEVARD
	SILENT WAVES
	SOCIETE PLYMOUTH FRANCAISE
	SYNTETICA
	THUASNE
	VATES
	VERLEY
Bourgogne-Franche-Comté	ARABELLE SOLUTIONS FRANCE
	BEL
	CRISTEL
	ETABLISSEMENTS MARTINE
	JIMMY ENERGY SAS
	LABORATOIRES URGO
	LEGRAND FRANCE
	MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS
	MINCATEC ENERGY
	PAPREC GRAND EST
	ROGER MARTIN CENTRE VAL DE LOIRE
	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
	SOCIETE STEFIA
	TCT-TORES COMPOSANTS TECHNOLOGIES
Bretagne	A.B.TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES
	BIOGROUPE
	CEVA SANTE ANIMALE
	COUVOIR JOSSET
	FIDEGE
	KWAN-TEK
	SEEDERAL TECHNOLOGIES
	SLCE WATERMAKERS
	SOCIETE BRETONNE DE VOLAILLE
	SUBLIME ENERGIE
Centre-Val de Loire	AUREMA - ETABLISSEMENTS MAUVE ET LAGARDE
	BARBAS ET PLAILLY
	BAUMER BOURDON HAENNI SAS
	MOTEURS LEROY SOMER
	PRODEX
	WEFOLD
Corse	CORSTYRENE
Grand Est	ALCOPA AUCTION
	AXON CABLE
	CORDON ELECTRONICS
	DIROY
	FIVES NORDON
	GAME IN FRANCE
	GELIS FRERES
	GR AGRI
	HOLOSOLIS
	JIGE INTERNATIONAL
	LA CHANVRIERE
	LA POSTE
	LEPAGE GRANIT INDUSTRIE
	LES PRODUCTEURS ALSACIENS ET LORRAINS
	LISI
	MOULIN DE SIGNY L ABBAYE
	PROTHERIUM
	RESOURCE RECOVERY FRANCE
	SERMES
	SULO SAS
	VICAT
	VTA-SOVER
Guadeloupe	ALBIOMA
	ORMAT - GÉOTHERMINE BOUILLANTE SA
Guyane	HDG ENERGY, AVEC MERIDIAM ET SARA
	IDEX
	SCAC - CONSORTIUM EGIS AIRPORT OPERATION, BANQUE DES TERRITOIRES, ALYSE GUYANE, CCI GUYANE ET LÉON GROSSE
	SUEZ EAU FRANCE
	VOLTALIA
Hauts-de-France	ALTAIR
	ALTITUDE
	BERNHARDT
	BIOCODEX
	BRASSERIE DU PAYS FLAMAND
	COOP AGRICOLE LINIERE REGION D'ABBEVILLE

Région	Entreprise raison sociale
	COOPERATIVE AGRICOLE LIN 2000
	EURECAT SA
	EUROLYSINE
	FRUITS ROUGES & CO
	LA BROSSERIE FRANCAISE
	NEOCEM
	TCHAOMEGOT COLLECTE
	VANDENCASTEELE
Île-de-France	AÉROPORTS DE PARIS (GROUPE ADP)
	ALPIC
	ALTITUDE
	ARLEQUIN
	ATEMPO NEWCO
	AUGUR
	BIOMEMORY
	CHAPSVISION
	EPYR
	ERIDANIS FRANCE
	FLYING WHALES
	FOODFLOW
	FUEL
	GAMA
	GECINA
	GRADIUM
	HIQUTE DIAMOND
	KIRO
	LA BOITE A ENCAS
	LE SLIP FRANCAIS
	L'OREAL FRANCE
	NANOXPLORE
	NUMSPOT
	NW STORM
	ORASIO
	PAPREC ENERGIES 77
	PRISME.AI
	PROBABL
	QONTO
	QUANDELA
	SKYNOPY
	SONOMIND
	SPARK CLEANTECH
	SPORE BIOTECHNOLOGIES
	STRYX AI
	TELAMON
	WHITELAB GENOMICS
	YOMA STUDIO
Martinique	EMERWALL
	GROUPE KARUKERA
	IDEX
Mayotte	HÔTEL AMANI
Multi-régional	AIRBUS
	BELAMBRA CLUBS
	EDF
	ELECTRA
	ENGIE
	ETIX EVERYWHERE FRANCE
	LECLERC

Région	Entreprise raison sociale
	NW
	OCTOPUS ENERGY
	RTE
	SAFRAN
	SANOFI
	SAS LOAD STATIONS
	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION
	SORÉGIES
	VOLTALIS
Normandie	CALCORE
	DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE
	ENGIE
	EUROAPI
	LA NORMANDISE
	LES LABORATOIRES SERVIER
	MAIASPACE
	OCEAN INDUSTRIE
	ORANGE
	SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE
	SYSNAV
	VERAGROW
Nouvelle-Aquitaine	AKIRA TECHNOLOGIES
	CAMERAG
	CDISCOUNT
	CHAUX DE SAINT ASTIER
	CHRONOPOST
	CMP GROUPE
	DIONYMER
	ELICIT PLANT
	ELYSE ENERGY
	EURIAL
	FONROCHE LIGHTING
	GAZ SYSTEMES
	GEOCLAY
	HYBRID PROPULSION FOR SPACE
	LES CHANVRES DE L'ATLANTIQUE
	NOVAEM BBTRADE
	REJU
	SAFIRIS
	SAFT
	STE GERSON
	STRACKER
	TAPIERO EXPLOITATION
	THE EXPLORATION COMPANY
Nouvelle-Calédonie	AKUO NOUVELLE-CALÉDONIE
	GLOBAL MARINE AMENAGEMENT
	LE FROID SAS
	SUEZ EAU FRANCE
Occitanie	A.T.S. LASER
	ALTA ARES
	ALTWY
	ASCENDANCE FLIGHT TECHNOLOGIES
	AURA AERO
	BLANC AERO INDUSTRIES
	CHEMDOC WATER TECHNOLOGIES
	CYKERO

Région	Entreprise raison sociale
	DELAIR
	ECO-TECH CERAM
	GERS SCIAGE PALLETTES
	INFINITE ORBITS
	KEPPLAIR EVOLUTION
	KING TREE
	LOFT ORBITAL TECHNOLOGIES
	NASTA PET FOOD FRANCE
	PIERRE FABRE SA
	POSITIVE AVIATION
	PSI ENVIRONNEMENT
	ROUSSELET ENVIRONNEMENT
	SPECIFIC POLYMERS
	UNIVITY
	U-SPACE
	VIRBAC
Pays de la Loire	BLUE METRICS
	BRIOCHES FONTENEAU
	CEVA SANTE ANIMALE
	CHAUVAT PORTES
	ECLAIRION BESSE
	ELENGY
	FRAMATOME
	GROUPE SF
	LES LABORATOIRES BROTHIER
	MY PIE
	OCEANO LOISIRS
	PREFA DES PAYS DE LOIRE
	RABAUD

Région	Entreprise raison sociale
	SERAC GROUP
	SYNERGIE PROD
Polynésie	LOOK UP SPACE
	SUEZ EAU FRANCE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ACANTHIS LABORATOIRE
	ALTERENATIVE
	CHARLES FARAUD
	COOP LAITIERE VALLEE UBAYE
	DI LEGNU
	FENIX EVOLUTION
	FIRECELL
	GRAVITHY
	NOUVELLE FAIENCE
	ORUS
	PARC SPIROU
	PELLENC SELECTIVE TECHNOLOGIES
	STMICROELECTRONICS FRANCE
	SUBSTRATE HD
	VIRBAC
Réunion	ALBIOMA
	BOURBON COMPOSITES - DOLO
	RUN'EVA
Saint-Martin	DAUPHIN TELECOM
	IDEX
Saint-Pierre-et-Miquelon	GATEWAY DATA HUB
	LOOK UP SPACE

Chiffres clés : Choose France – édition France 2026

Indicateurs quantitatifs

Des projets plus nombreux qu'en 2025 pour une dynamique d'investissement qui se consolide

273 Investissements en France
192 déjà annoncés ; 81 nouveaux représentant près de 14,9Md€

42,5 Md€ d'investissements
dans tous les territoires

Répartition par profil d'entreprises :

Une édition 2026 qui valorise davantage l'impact des investissements des TPE, PME et start-up sur notre souveraineté nationale

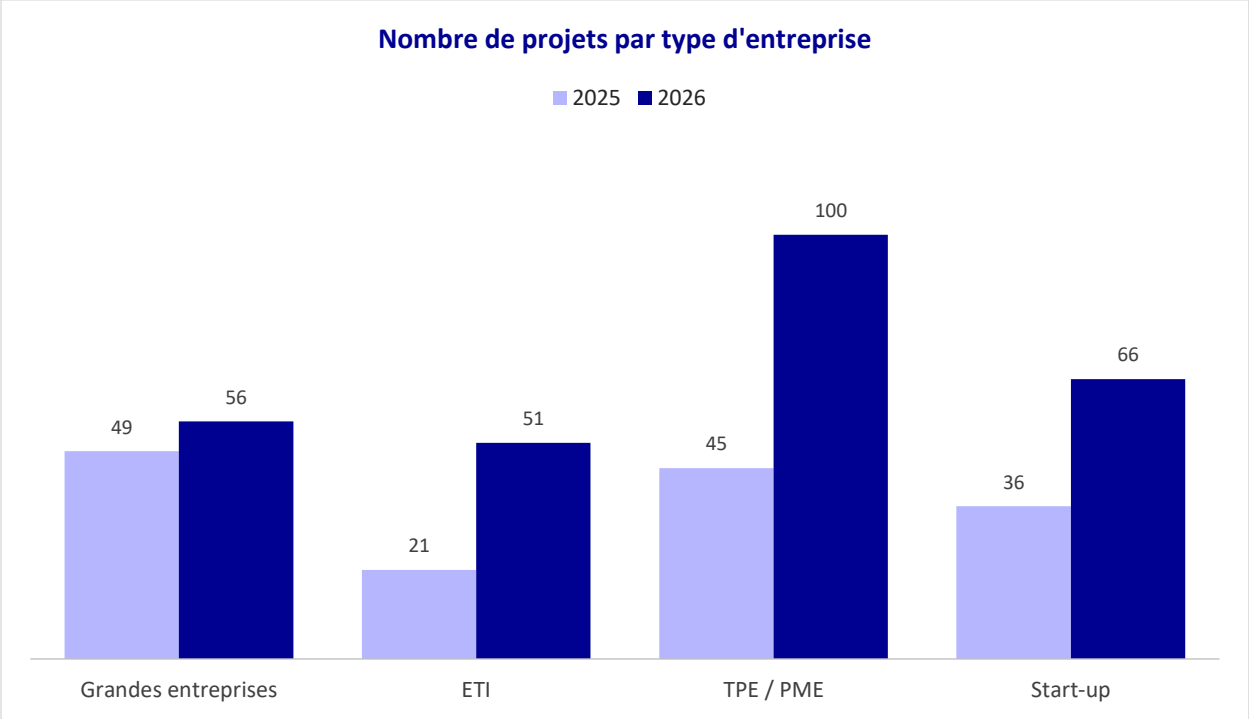

Répartition des projets par secteurs

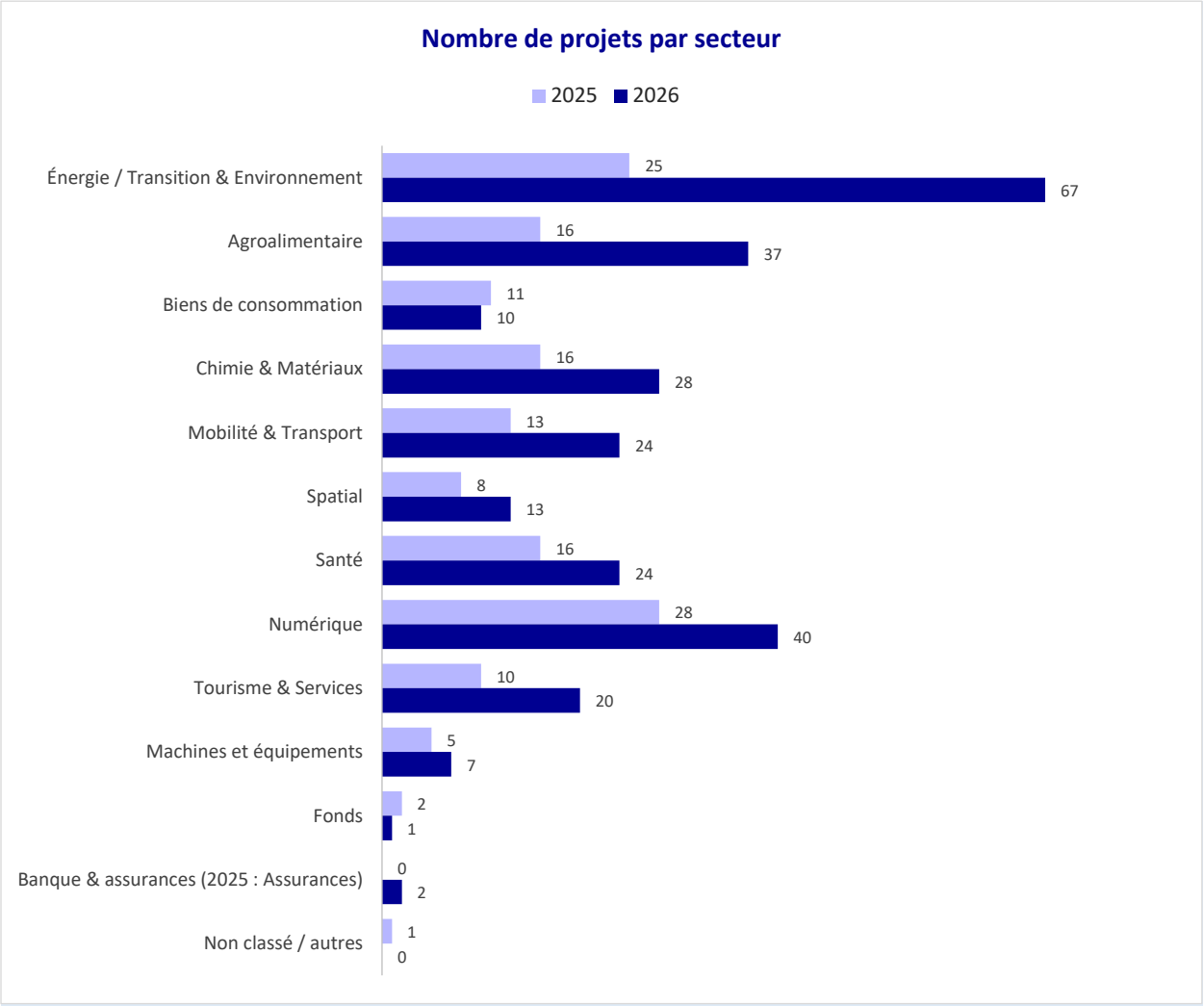

Équilibre territorial

Top 5 régional en nombre de projets	Nombre de projet	Montant en M€
Île-de-France	38	11410,413
Auvergne-Rhône-Alpes	35	2972,472
Occitanie	25	2037,193
Nouvelle-Aquitaine	22	3829,950
Grand Est	22	523,555

Un Sommet pour échanger avec les acteurs économiques du pays

L'événement rassemble tous les acteurs économiques de la dynamique d'investissement en France :

- **253 entreprises** (qui portent au total **273 projets**) ayant fait le choix d'investir en France, que ce soit pour créer une usine, réaliser de la R&D, acheter des produits ou services auprès de sous-traitants français, ou qui ont ouvert une usine en 2026 ;
- Plus de **300 représentants d'entreprises** présents ;
- Des fédérations professionnelles d'entreprises, des financeurs et des investisseurs privés ;
- Les membres du Gouvernement et les représentants des principaux opérateurs de l'État

Le programme de l'événement

12h30 – 13h45
Salon Honnorat

Cocktail déjeunatoire
Mot d'accueil de **Roland Lescure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

---

14h00 – 14h30
Auditorium Adenauer

Séance plénière

Allocutions de **Roland Lescure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de **Sébastien Martin**, ministre délégué chargé de l'industrie

---

14h45 – 17h15

Échanges thématiques

Salon Gulbenkian

Salon David Weill

- **14h45 – 15h30**
  Atelier 1 « Défense : adapter et financer notre appareil productif face au nouvel environnement géopolitique », présidé par **Alice Rufo**, ministre déléguée des Armées et des Anciens Combattants *Conférence 1 « Peut-on faire français et pas cher ? »* présidée par **Serge Papin**, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

Salon Honnorat

- **15h45 – 16h15**
  Pause

Salon Gulbenkian

- **16h30 – 17h15**
  Atelier 2 « Adoption de l'IA : quel impact sur la productivité et sur les organisations ? », présidé par **Jean-Pierre Farandou**, ministre du Travail et des Solidarités et **Anne Le Hénanff**, ministre déléguée en charge de l'Intelligence artificielle et du Numérique,

Salon David Weill

- **16h30 – 17h15**
  Conférence 2, « L'électrification, un levier de souveraineté, d'industrialisation et de transition écologique », présidée par **Sébastien Martin**, ministre délégué en charge de l'Industrie et **Matthieu Lefèvre,** ministre délégué chargé de la Transition écologique

---

En parallèle
14h45 – 17h15
Galeries Wilson et Biernans ; Bibliothèque

Rendez-vous BtoG et BtoB

Temps de valorisation de certaines des annonces Choose France Édition France 2026

17h30 – 17h45
Auditorium Adenauer

Clôture

Table-ronde conclusive animée par **Roland Lescure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Choose France – édition France : valoriser les entreprises françaises qui produisent, investissent et achètent en France

Soutenir l'investissement des entreprises françaises au service de notre souveraineté

L'événement « Choose France - Édition France » a pour objectif de mettre à l'honneur des entreprises françaises qui ont fait le choix d'investir en France en 2026. Il intervient dans un contexte international exigeant (surcapacités, droits de douane, prix de l'énergie), dans lequel l'État et les collectivités se mobilisent aux côtés des entreprises qui continuent d'investir. Cet événement vient conclure un mois de novembre placé sous le signe de l'investissement, avec la Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée (21-22 novembre 2026) et la Semaine de l'industrie (du 16 au 22 novembre 2026).

Choose France 2025, des retombées concrètes pour l'économie et notre territoire

Lors de l'édition 2025 de Choose France Édition France, 151 annonces d'investissement en France, représentant un total de 30,4Md€ dont environ 30 projets représentant 10Md€ d'investissements nouveaux avaient été valorisées.

Un an après, les projets avancent : découvrir en vidéo une présentation des projets Choose France 2025 portés par Aérométal et Wandercraft

« C'est important que les entreprises françaises investissent en France, c'est une question de souveraineté nationale. Aérométal recycle et valorise les métaux critiques et stratégiques. Critiques parce que rares dans la croûte terrestre et stratégiques parce qu'ils rentrent dans des secteurs de pointe comme l'aéronautique, le médical, le nucléaire et bien d'autres. Il faut garder ces métaux en France parce que nous n'avons pas de mines. Il faut donc garder nos entreprises et par conséquent, le matériel qu'elles fabriquent et qu'on utilise sur le sol français. »
Clarisse Maillet, Directrice générale d'Aérométal

« Il y a un an, Wandercraft a annoncé un investissement à Choose France – Édition France incluant son nouveau site et son usine de production. On était rue de Rivoli dans 1200 m² où nous étions plafonnés à 100 robots par an. On est aujourd'hui à Paris 13 dans 4200 m² où on est à 1000, voire 2000 robots par an en capacité théorique. Choose France – Édition France nous a apporté de la visibilité à un moment où on avait besoin de montrer que l'entreprise était en train de passer à l'échelle industrielle. »
Audrey Baudet, Directrice des opérations chez Wandercraft

REGARDER LA VIDÉO

L'économie française demeure solide dans un contexte exigeant :

La France regagne en compétitivité et se réindustrialise :

- **L'industrie française recrée des emplois.** Près de 100 000 emplois industriels ont été créés depuis 2017, alors que l'industrie en avait perdu plus de 530 000 entre 2007 et 2017 selon Eurostat. Depuis fin 2019, l'emploi manufacturier a progressé de 1,8 % en France alors qu'il recule de 6,8 % en Allemagne selon l'OCDE.
- **Produire en France coûte moins cher**. Les coûts salariaux unitaires français ont été moins dynamiques que la moyenne de ses concurrents (+18 % pour les CSU français entre 2019 et 2025 contre +28 % pour l'Allemagne et le Royaume-Uni et +27 % pour l'Espagne). Rapporté au salaire médian, le coût du travail au niveau du salaire minimum place la France au 3e rang des plus faibles de l'OCDE, contre le 13ème en 2017, notamment grâce à la transformation du CICE en allègement de cotisations.
- **La loi Industrie verte a significativement réduit les délais d'implantations industrielles depuis 2024**. L'objectif de réduire le délai d'autorisation environnementale à 9 mois est en passe d'être atteint. **La France simplifie la vie des entreprises en réduisant leurs charges administratives.** Les lois ESSOC (2018), PACTE (2019) et plus récemment la loi de simplification de la vie économique (2026) ont fluidifié les conditions administratives des entreprises dès leur création et facilitent leur développement.

La France est devenue le pays d'Europe le plus attractif pour les investisseurs :

- **La France demeure la 1ère destination européenne des investissements étrangers.** En 2025, pour la 7e année consécutive, le nombre de projets d'investissement en France (852) devance le Royaume-Uni (730) et l'Allemagne (548), particulièrement dans les secteurs de la défense, de la décarbonation et de l'intelligence artificielle. La France est également la première destination européenne pour les investissements industriels.
- **La France est devenue une nation de start-up et d'intelligence artificielle**. La France compte près de 35 licornes, contre 3 en 2017. Celles-ci émergent en moyenne en 7 ans, contre 8,8 ans en Europe. Près de 109 Md€ d'investissements dans l'IA ont été annoncés en France en février 2025. La France demeure le premier pays européen pour l'accueil de projets d'investissement étrangers dans l'intelligence artificielle, avec 53 projets recensés en 2025, contre 42 en 2024, soit une progression de 26 % sur un an. Ces succès ont pu s'appuyer sur la French Tech, la stratégie nationale pour l'IA et France 2030, complétés par le plan « Osez l'IA », lancé en 2025 pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle dans les grandes entreprises, PME, ETI et TPE françaises.
- **L'impôt sur les sociétés est revenu dans la moyenne européenne**. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est passé de 33,3 % en 2017 à 25 % en 2022, après dix ans sans baisse. Contributions et impôts locaux compris, le taux français (25,8 %) est désormais inférieur à celui de l'Allemagne (30,1 %) et de l'Italie (27,8 %) selon l'OCDE. La contribution exceptionnelle de 2025 ne concerne que 0,02 % des entreprises, soit 400 groupes réalisant plus de 1Md€ de CA.

La transition écologique renforce la souveraineté énergétique de la France :

- **L'électricité française est décarbonée, compétitive et exportée.** Décarbonée à 95 % en 2025, l'électricité française a été exportée à un niveau record de 92,3 TWh, autant que tous les autres pays européens réunis. Son prix est inférieur de 13 % à la moyenne européenne pour les ménages. Cet atout repose sur la loi d'accélération du nucléaire et la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023.
- **La France a réduit sa dépendance aux énergies fossiles.** Les énergies fossiles représentent désormais moins de 60 % de la consommation d'énergie finale. L'industrie a réduit ses émissions de 55 % depuis 1990, et MaPrimeRénov' a permis de rénover 2,9 M de logements depuis 2020.
- **La France électrifie ses usages.** L'électrification est l'un des leviers les plus efficaces pour sortir des énergies fossiles, et le plan d'électrification de 2026 l'accélère. Le soutien public aux réseaux de chaleur renouvelable a presque quadruplé, de 220 M€ en 2017 à 800 M€ en 2026. Le leasing social de véhicules électriques, le bonus écologique et la TVA à 5,5 % sur les pompes à chaleur rendent ces équipements plus accessibles aux ménages.

Une dynamique d'investissement soutenue par l'État, les collectivités territoriales et les financeurs privés

Un besoin permanent de soutenir l'investissement des entreprises pour renforcer leur compétitivité :

- **La productivité des entreprises industrielles est un facteur déterminant de leur compétitivité et de leur capacité à poursuivre leur développement dans un contexte de forte concurrence internationale.** Alors que l'industrie manufacturière française a connu une hausse régulière de sa productivité, celle-ci a été interrompue par la crise sanitaire de 2019. Elle rebondit néanmoins depuis : +3,7 % en 2024 et +1,3 % en 2025, en valeur ajoutée par salarié, pour atteindre fin 2025 un niveau supérieur de 5 % à celui de 2019. La modernisation et l'augmentation du taux d'utilisation des technologies numériques permettent de baisser les coûts de la production, d'améliorer la qualité et de se positionner sur des produits à plus forte valeur ajoutée, et donc *in fine* d'améliorer la compétitivité. 18 % des entreprises de 10 salariés ou plus utilisent l'IA en 2025, contre 6 % en 2023. La part a plus que doublé en un an dans l'industrie manufacturière.
- **Les entreprises industrielles ont investi 65 Md€ en 2025 :** 27,5 % en R&D, 23 % en machines et équipements, près de 20 % en logiciels et bases de données, traduisant une mutation en cours de l'industrie française orientée vers les innovations de rupture et les secteurs d'avenir.

Les collectivités territoriales et les financeurs privés dynamisent l'investissement

- **Les collectivités territoriales ont engagé 84,5 Md€ de dépenses d'investissement en 2025**, dont 66,9 Md€ d'équipement brutes. Avec Bpifrance, les régions ont accompagné près de 4 200 entreprises et mobilisé plus de 1,5 Md€ en 2025, notamment via France 2030 et les fonds FEDER.
- **Le crédit bancaire est le premier vecteur de financement des entreprises avec 1408 Md€ d'encours de crédits bancaires accordés aux entreprises fin 2025** (+2,6 % sur un an), et 353 Md€ de nouveaux crédits accordés en 2025.
- **En 2025, les fonds de capital-investissement ont investi 36,4 Md€ dans 2 900 entreprises et projets d'infrastructure** ; l'industrie reste le premier secteur d'investissement.

France 2030 crée des emplois et stimule l'innovation ainsi que l'investissement privé

Le plan d'investissement France 2030, doté de 54 Md€, traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique, etc.) par l'innovation technologique et industrielle, et positionner la France comme un leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un bien ou d'un service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- **France 2030 contribue à créer des emplois**. Deux ans après l'octroi de l'aide, les entreprises soutenues comptent 9 % d'emplois supplémentaires et 11 % d'emplois supplémentaires dans la recherche par rapport aux entreprises candidates non retenues. En trois ans, chaque entreprise aidée crée en moyenne 10 emplois de plus.
- **Les aides de France 2030 rapportent plus qu'elles ne coûtent.** 100 000€ d'aides à un projet rapportent en moyenne 218 000€ d'impôts et de cotisations sur les trois années qui suivent.

- **Les entreprises aidées innovent davantage**. Leurs dépenses de recherche augmentent de 51%.
- **Le soutien public catalyse l'investissement privé**. Chaque euro public investi s'accompagne de 1,33€ de financement privé. Chaque entreprise aidée investit en moyenne 700 000 € de plus qu'une entreprise non aidée.
- **France 2030 forme aux métiers d'avenir**. En 2025, 222 400 personnes ont été formées dans le cadre du dispositif « Compétences et métiers d'avenir ». L'objectif est d'atteindre 400 000 personnes par an ici 2030.
- **France 2030 est désormais engagé à 80%.** Au 31 mai, 44 Md€ des 54 Md€ prévus étaient attribués. 43% de ces montants vont vers le secteur de l'industrie, 19% à la recherche.
- **Des entreprises de toutes tailles sont soutenues.** Environ 11 000 PME ont reçu 11,4 Md€, 932 ETI 3,5 Md€ et 467 grandes entreprises 8 Md€. Les entreprises dites « émergentes » reçoivent 53% des aides.
- **La priorité est donnée aux technologies d'avenir**. Les secteurs de haute technologie reçoivent 40% des aides, pour 17% de l'investissement industriel national. Les entreprises aidées ont déposé 11 082 brevets entre 2015 et 2025, dont 1 200 dans des technologies de rupture.
- **France 2030 accélère la décarbonation de l'industrie**. La part engagée de l'enveloppe dédiée à la décarbonation est passée de 36% à 62% entre juin 2025 et juin 2026, signe d'une accélération rapide.
- **France 2030 a fait naitre une filière des batteries.** Plus de 3 Md€ ont été engagés pour une centaine de projets, dont 6 gigafactories. Au S2 2026, la filière atteint 45 GWh par an et 5 000 emplois directs.
- **Les retombées de France 2030 renforcent l'ensemble de l'économie française et préparent notre avenir.** A horizon 2030, le PIB serait supérieur de 0,4 à 0,6 point et le plan créerait entre 25 000 et 58 000 emplois.

Pour aller plus loin : https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/france-2030-des-effets-positifs-sur-lemploi-et-le-capital-productif-des

Le Gouvernement poursuit son action en soutien à l'investissement et à l'innovation

Le plan Deeptech, une stratégie de soutien aux technologies de rupture en France

- La nouvelle phase du plan Deeptech, annoncée en 2026, doit permettre d'amplifier le passage de la recherche à la production, de bâtir des acteurs industriels souverains et de faire de l'innovation de rupture une vraie arme de compétitivité. Elle vise, à horizon 2030, à atteindre les objectifs suivants : la réduction des délais de négociation du transfert technologique à 6 mois maximum ; une capacité de financement amplifiée et sur des stades plus matures ; un chiffre d'affaires global de l'écosystème deeptech supérieur à 15 Md€ en 2030 et la création de 100 000 emplois directs.

La banque publique d'investissement – BpiFrance - accompagne les entreprises de leur création jusqu'à leur développement à l'international.

- **En 2025, Bpifrance a injecté 72 Md€ dans l'économie française, soit 12 Md€ de plus qu'en 2024,** avec des niveaux records en crédit, en capital-développement et en fonds de fonds. Sur cette seule année, elle a accordé près de 21 Md€ de crédits et garanti près de 10 Md€ de prêts bancaires au bénéfice de plus de 71 000 entreprises. Elle a aussi consacré 3,4 Md€ d'aides et de prêts à l'innovation à près de 4 900 entreprises et mobilisé 33Md€ pour le soutien à l'export.
- **En fonds propres, Bpifrance a investi en 2025 559 M€ dans 155 start-ups (capital-innovation)** et 2,5Md€ dans 168 PME, ETI et grands groupes (capital-développement), et souscrit 1,8 Md€ dans des fonds privés (fonds de fonds). Depuis 2013, plus de 20Md€ ont été investis dans des fonds de capital-innovation et de capital-développement. Investisseur contracyclique, Bpifrance a maintenu en 2025 son soutien aux start-ups malgré le repli des levées de fonds. Elle a mobilisé la même année près de 8Md€ pour l'industrie et 6,3Md€ pour la transition écologique.

« Je choisis la French Tech », faire de la commande publique et privée un levier concret de croissance pour les start-ups

- Le Gouvernement soutient la souveraineté technologique avec le programme « Je choisis la French Tech », lancé en 2023 par la Mission French Tech pour encourager les entreprises à faire appel aux start-up françaises.
- Le mouvement compte plus de 33 000 mises en relation commerciales, une centaine de partenaires engagés et 23 grands groupes mobilisant plus de 2 Md€ en faveur des start-up françaises.
- A l'occasion de cette édition de Choose France 2026, **le Groupe Crédit Agricole annonce avoir choisi Prisme.ai** comme partenaire technologique stratégique pour transformer ses métiers par l'IA et accélérer l'exécution de la stratégie AI for All du groupe. Le Groupe Crédit Agricole déploie Secur'IA, propulsée par Prisme.ai, pour créer, utiliser et partager des agents IA connectés au SI, à grande échelle, en toute sécurité et gouvernance en temps réel, tout en préservant son autonomie technologique.

Un besoin de renforcer la protection des entreprises françaises et européennes face à la concurrence internationale et garantir la sécurité économique de nos entreprises

Le soutien à la compétitivité mis en place par l'État doit nécessairement aller de pair avec une action au niveau européen, pour renforcer la souveraineté et la résilience des industries européennes et de leurs chaînes de valeurs, assurer leur décarbonation et créer un cadre de concurrence équitable avec les pays tiers.

En portant le principe de préférence européenne au sein de l'Union européenne

- **La valorisation des productions à fort contenu européen constitue un levier essentiel de compétitivité**, d'emploi et de souveraineté industrielle. **La France poursuit ainsi la promotion de la « préférence européenne », notamment dans le cadre de la négociation de la loi sur l'Accélérateur industriel**.

- **Le secteur automobile incarne l'ambition de faire de la transition écologique et numérique un levier de réindustrialisation, avec la construction d'une filière française et européenne de véhicules électriques et de batteries, soutenue par des investissements publics et privés massifs**. Ces investissements conditionnent la place industrielle de l'Europe sur le marché automobile et doivent être valorisés face à une forte concurrence extra-européenne. Le 16 octobre 2026, la France et l'Allemagne ont conclu un accord structurant en faveur de la préférence européenne dans le secteur automobile, en retenant une conception resserrée aux seuls membres de l'UE. Il s'agit d'assurer que les véhicules soutenus par de l'argent public européen créent de la valeur en Europe. Les véhicules *Made in Europe* devront comporter au moins 70% de composants européens en valeur (hors batteries) et, d'ici 2032, leurs constructeurs devront sourcer une majorité de cellules de batteries en Europe.

En protégeant nos entreprises face à la concurrence internationale

- **Face aux surcapacités dans de nombreux domaines stratégiques et les stratégies commerciales agressives de certains États tiers (dumping, subventions massives…), la France œuvre à la pleine mobilisation des outils de défense commerciale européens**, y compris les mesures de sauvegarde, et l'application aux importations de pays tiers de règles équivalentes à celles imposées à la production européenne.
- **Les mesures de sauvegarde sur l'acier et les ferroalliages adoptées au cours de l'année 2026 sont un premier pas pour protéger nos industries lourdes en Europe** et elles devraient être prochainement complétées par la création de marchés pilotes pour certains matériaux « verts » fabriqués en Europe, comme l'acier ou le ciment bas-carbone. L'objectif : faire de l'Europe un acteur clé de la transition écologique tout en préservant son indépendance économique.

À l'échelle nationale, ces orientations se traduisent déjà par des actions concrètes :

- une « sur-prime » de 1 000€ pour l'achat d'une voiture électrique fabriquée en Europe et équipée d'une batterie européenne ;
- un bonus supplémentaire pour l'acquisition de véhicules utilitaires légers ou de poids lourds électriques ;
- ou encore l'introduction de critères de production européenne aux aides pour les pompes à chaleur.

Ensemble, ces mesures vont dans la même direction : construire une industrie européenne plus forte, plus écologique et plus indépendante.

Choose France – Édition France : la France investit dans son économie

Pour sa souveraineté industrielle

Les enjeux

Le développement de l'industrie s'appuie sur l'émergence de nouvelles filières industrielles sur les marchés porteurs (batterie, santé, électrification) avec l'implantation de nouvelles usines, mais également sur l'intégration des technologies de pointe dans le tissu industriel, pour moderniser les équipements et redonner de la compétitivité en France comme à l'international.
Cette stratégie industrielle mobilise tous les leviers de l'État, en termes de financement (France 2030, C3IV, CIR, suramortissement fiscal), de soutien aux filières (automobile, chimie, etc.), la sécurité des chaînes d'approvisionnement (terres rares et aimants permanents) et le soutien à la production en Europe au travers de la préférence européenne pour laquelle la France avance au niveau européen dans le cadre de l'Industrial Accelerator Act. Elle est complétée par une action d'accélération et de sécurisation des implantations industrielles traduite dans la «méthode Notre-Dame», qui vise à s'assurer que les projets annoncés parviennent à s'implanter dans les meilleures conditions.

Ces projets d'usines présentés aujourd'hui en cours de construction dans toute la France

GROUPE ADP
Le Groupe ADP prévoit d'investir à hauteur de 9,5 milliards € en France, sous réserve d'approbation du conseil d'administration, pour un projet ambitieux de refonte des aéroports de Paris Charles-de-Gaulle et Paris-Orly incluant aménagements, expérience passagers, transition écologique, et mobilités durables. Cet investissement créera de nombreux emplois directs et indirects en Île-de-France, et contribuera à l'attractivité du territoire francilien et national.

DELAIR
L'entreprise développe à Labège un nouveau site industriel destiné à accompagner la forte croissance de ses activités de robotique et de drones civils et militaires. Le projet prévoit la réhabilitation et l'extension d'un site existant. Il permettra d'augmenter fortement les capacités de production, d'industrialiser de nouvelles gammes de systèmes autonomes et de soutenir la montée en cadence de DELAIR en France et à l'international. Le projet comprend également la modernisation complète des infrastructures techniques, énergétiques, numériques et de sûreté du site ainsi que l'acquisition de nouveaux moyens industriels.

NEMERA LA VERPILLIER
L'entreprise annonce un investissement dans un nouveau bâtiment industriel de production de 110mu de dispositifs d'administration de médicaments, à hauteur de 45m€ et la création de 150 emplois à l'horizon 2028.

ASCENDANCE FLIGHT TECHNOLOGIES
Avec PIONAIR, Ascendance engage le passage à l'échelle industrielle de ses technologies hybrides-électriques et la création en France d'une capacité de production en série dédiée à l'aviation décarbonée. Lauréat du dispositif France 2030 – Première Usine, le projet bénéficie d'un soutien de 12,2 millions d'euros sur quatre ans.

LE SLIP FRANÇAIS
Les 5 M€ financeront l'acquisition de machines de confection et d'équipements d'automatisation destinés à leurs ateliers intégrés : Bonne Nouvelle (Aubervilliers), Fier(T) et La Belle Paire. Ils permettent la modernisation et l'extension de ces sites, afin d'augmenter significativement les capacités de production et soutiennent le recrutement et la formation des opératrices et opérateurs nécessaires à cette montée en cadence, créant des emplois industriels qualifiés en France.

VIRBAC
6e laboratoire pharmaceutique vétérinaire mondial, Virbac déploie sur 2025-2030 un plan industriel et scientifique d'envergure pour répondre aux enjeux mondiaux de la santé animale. Cet investissement de plus de 320 M€, créateur de plus de 110 emplois directs, consolide un ancrage historique fort en France. Ces projets se concentrent dans les Alpes-Maritimes et le Gard avec : la relocalisation stratégique de la production d'un implant contraceptif vétérinaire de référence, la construction d'une usine de pointe dédiée à la nutrition animale et d'une nouvelle unité de production de vaccins, l'extension du laboratoire de Recherche & Développement en biologie, la construction d'une plateforme logistique de haute performance ainsi que l'amélioration de la performance environnementale de ses installations.

LABORATOIRES URGO
Après 5 ans de recherche, Urgo est aujourd'hui capable de fabriquer de la peau artificielle en laboratoire, une première mondiale. C'est une immense avancée médicale. Et c'est une découverte « Made in France ». Derrière cette avancée, il y a l'espoir de moins d'opérations, de moins de souffrance et de moins de temps passé à l'hôpital. L'objectif est de soigner une brûlure grave sans avoir à prélever de peau saine ailleurs sur le corps du patient. Cette étape technologique va maintenant laisser la place à une nouvelle aventure clinique, s'assurer que le produit fonctionne sur l'humain. Et ensuite ce sera un défi industriel pour produire cette peau à grande échelle. Cette innovation a reçu le soutien de France 2030 à hauteur de 22,8M€ dès 2021.

COUVOIR JOSSET
Le projet Couvoir Josset 2027 consiste en la construction d'un nouveau couvoir à Caro (56). Le nouveau couvoir sera en mesure de livrer à termes 1,5 million de poussins par semaine à près de 2 600 bâtiments d'élevage partenaires par an, contribuant ainsi à 10 % du besoin national d'accouvage (+30 % des volumes livrés dans le grand Ouest). Ce dernier sera doté de machines innovantes pour améliorer sensiblement le bien-être animal et les conditions de travail des collaborateurs et permettra de réduire de 30 % les consommations énergétiques et de 40 % la consommation en eau par rapport à l'ancien couvoir, sans nécessiter d'artificialisation supplémentaire.

LISI
Lisi annonce l'extension majeure d'une usine basée à Chaumont, dans le secteur Aéronautique et Défense et la construction d'une nouvelle ligne de production « Fixation aveugle Optiblind » au sein de l'extension du bâtiment actuel. La construction du bâtiment de 7000m² a démarré et sera achevée en Avril 2027.

AIRBUS
Pour Airbus, l'adaptation des capacités industrielles toulousaines s'inscrit dans le temps long avec le projet « Saint-Éloi du Futur », présenté à l'automne 2026 dans le cadre de la concertation préalable du public menée sous l'égide de la Commission nationale du débat Public (CNDP). Ce dialogue territorial vise à éclairer la décision d'Airbus qui étudie, pour pallier les contraintes d'espace de l'usine historique de Saint-Éloi en zone urbaine, la création à l'horizon 2031 d'un en-

semble industriel de plus de 200 000 m² à Cornebarrieu. Représentant un investissement potentiel de plus de 600 millions d'euros, ce futur site regrouperait environ 3 500 salariés autour de la fabrication des mâts réacteurs, avec pour objectifs de rationaliser les flux logistiques, d'intégrer des procédés plus sobres en carbone et de garantir la compétitivité économique de cette activité critique sur le long terme.

SAFRAN

Plus de la moitié des investissements annuels du Groupe Safran sont réalisés en France. Parmi les investissements lancés en 2026, Safran Electronics & Defense a annoncé plusieurs projets majeurs visant à accroître et moderniser ses capacités industrielles : à Montluçon, afin de renforcer la production de senseurs inertiels, et à Dijon, pour accompagner la montée en puissance de ses activités dans l'optronique de défense. Safran Aircraft Engines a, de son côté, engagé la modernisation et le renforcement des capacités de forge de son site historique de Gennevilliers, dédié notamment à la fabrication de pièces stratégiques pour les moteurs d'avions civils et militaires. La montée en cadence de la production des moteurs M88 destinés au Rafale a également conduit à l'extension du site du Creusot, spécialisé dans la fabrication de pièces tournantes complexes.

SANOFI

Sanofi poursuit ses investissements industriels en France pour renforcer ses capacités de production en Europe, soutenir l'innovation et contribuer à la souveraineté sanitaire. Sanofi finalise un projet d'investissement de 230 millions d'euros pour son site de Val-de-Reuil (Normandie, Eure). Ce projet fera de Val-de-Reuil un centre d'excellence mondial spécialisé dans la formulation et la mise sous forme pharmaceutique de vaccins, notamment de nouvelle génération. Le projet permettra de développer de nouvelles capacités industrielles et de préparer les futurs lancements de vaccins issus du portefeuille de recherche et développement de Sanofi. Il confirme également le rôle stratégique de Val-de-Reuil, qui demeurera l'un des principaux sites de production de vaccins dans le monde.

Ces usines présentées aujourd'hui sont en cours de modernisation :

ARABELLE SOLUTIONS France

Ce plan, qui sera progressivement déployé d'ici 2029, a pour ambition d'accompagner l'augmentation des capacités de production du site et l'internalisation de certaines activités stratégiques, avec pour objectif la fabrication de deux turbines Arabelle par an, contribuant ainsi au renforcement de la souveraineté industrielle française. Dans un contexte de relance du nucléaire, ce programme vise à soutenir la montée en puissance d'Arabelle Solutions pour répondre aux besoins liés au développement du parc nucléaire français, notamment dans le cadre du programme EPR2, ainsi qu'à l'exécution et au développement des contrats à l'international, des réacteurs de forte puissance aux SMR.

L'ORÉAL

Depuis 116 ans, la France est le berceau historique, industriel et économique de L'Oréal, qui y emploie 15 500 collaborateurs. Plus d'un quart de la production mondiale du Groupe est réalisée en France, au sein de ses 11 usines réparties sur le territoire. L'Oréal continue d'investir massivement en France et annonce un investissement de plus de 300M€ sur trois ans (2027 à 2029), à la fois sur le plan industriel, de la recherche et de l'innovation et de la transition environnementale.

L'action du Gouvernement pour renforcer notre souveraineté industrielle

Passer d'une accélération des « projets Notre-Dame » à une méthode d'accompagnement généralisée à toutes les implantations

À l'occasion de l'événement « Choose France – Édition France » du 17 novembre 2025, le président de la République Emmanuel Macron, avait annoncé le lancement d'un dispositif d'accélération des projets stratégiques industriels sur le modèle de la méthode mise en place pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris.
Lancée opérationnellement en janvier 2026 par le ministre délégué en charge de l'Industrie Sébastien Martin, avec un pilotage de la Direction générale des Entreprises, cette méthode a ensuite été déployée à plus grande échelle à la suite des annonces du président de la République du 22 avril 2026, en y associant les régions et intercommunalités concernées.
Le ministre a organisé dans la foulée des revues de projets régionales en présence des préfets de région ainsi que des présidents de régions et d'EPCI et nommé en juillet un sous-préfet coordonnateur chargé de faire le lien entre les services déconcentrés de l'État et élus locaux d'une part et administrations centrales et opérateurs nationaux d'autre part.

Cette méthode permet de :
- Mobiliser ensemble porteurs de projets, élus locaux et services de l'État avec une visibilité partagée sur les démarches d'implantation et les enjeux de financement ;
- Renforcer le soutien des administrations centrales aux services de l'État en régions et départements et le caractère interministériel de l'action de l'État;
- Fortement territorialisée et pilotée par les préfets de région cette méthode assure une collaboration renforcée entre les différents services de l'État autour d'un enjeu commun : faire aboutir les projets.

Au-delà des grands projets accompagnés, la méthode Notre-Dame permet de diffuser une culture du « mode projet » au sein des services de l'État, partagée avec les collectivités locales parties prenantes. Révolution culturelle à bas bruit, elle consiste en un effort d'alignement constant entre les objectifs des porteurs de projets industriels et l'intérêt général porté par les services de l'État et les élus locaux. Mobilisatrice de moyens à droit constant mais aussi inspiratrice de mesures de simplification, elle répond à une obligation de résultat : celle d'une réindustrialisation durable profitant aux territoires et à leurs habitants.

Premier bilan de la méthode Notre-Dame

177 projets
dits « Notre-Dame » de grands groupes, d'ETI, de PME et de start-up dont :

101 projets
en études préliminaires

57 projets
en chantier

8 projets
partiellement réalisés

11 projets
réalisés

150 Md€
d'investissements
annoncés

42 000
emplois
directs attendus

Une amplification de la démarche dans les prochains mois

Le Gouvernement annonce le lancement d'une action de préfiguration de «zones industrielles à fort potentiel**», destinée à renforcer la capacité de la France à accueillir des projets industriels de manière rapide et sécurisée par une démarche de planification territoriale.**

En effet, l'accélération des implantations industrielles dépend de l'aménagement de zones industrielles en amont de l'arrivée des projets individuels. Cette étape antérieure est cruciale pour réduire les délais par l'anticipation de certaines démarches, pour mutualiser le coût des infrastructures (eau, électricité) et sécuriser les projets en termes d'acceptabilité locale et de contentieux. Cette anticipation doit se faire à l'échelle d'une zone industrielle pour être efficace, les usines s'implantant majoritairement dans des zones d'activité économique (80% sur la période 2022-2025).

Le lancement de « zones industrielles à fort potentiel » reposera sur une première phase pilote de quelques zones, dans lesquelles les leviers de l'État et des collectivités seront mobilisés pour renforcer leur aménagement (urbanisme, foncier, réhabilitation de friches, inciter à des candidatures de sites clés en main, développement des infrastructures).Concrètement, un premier groupe de zones sera identifié par l'État, quelques régions et les EPCI concernés, et les premières actions seront lancées, avec une double logique :

- Accélérer l'implantation de projets en cours dans des zones confrontées à une forte dynamique industrielle, avec des problématiques d'implantation du fait de l'arrivée régulière de nouveaux projets ;
- Renforcer l'attractivité de territoires en quête de réindustrialisation, en développant une stratégie d'anticipation sur le foncier, les infrastructures électriques, les enjeux environnementaux.

Sites clés en main : objectif de 100 nouveaux sites d'ici fin 2027 :

Créé en 2019, le dispositif « Sites clés en main » vise à accélérer l'identification et la mobilisation d'un foncier industriel de qualité. Il répond à un double objectif :

- proposer aux investisseurs et porteurs de projets une liste qualifiée de sites fonciers, permettant une implantation industrielle à court terme ;
- permettre aux aménageurs et collectivités territoriales, il s'agit de valoriser ces sites auprès des projets industriels potentiels, tout en les guidant dans les procédures administratives préalables à leur implantation.
- **16 sites sont déjà labellisés en 2026, représentant 483 hectares de foncier commercialisable : 4 en Auvergne-Rhône-Alpes ; 3 en Bretagne ; 2 en Île-de-France ; 1 dans les Hauts-de-France ; 3 en Nouvelle-Aquitaine ; 2 en Occitanie ; 1 dans les Pays de la Loire**

Candidatures possibles sur https://anct.gouv.fr/actualites/sites-cles-en-main-un-nouveau-label-pour-mieux-identifier-les-sites-industriels

Cartes des potentiels de fonciers

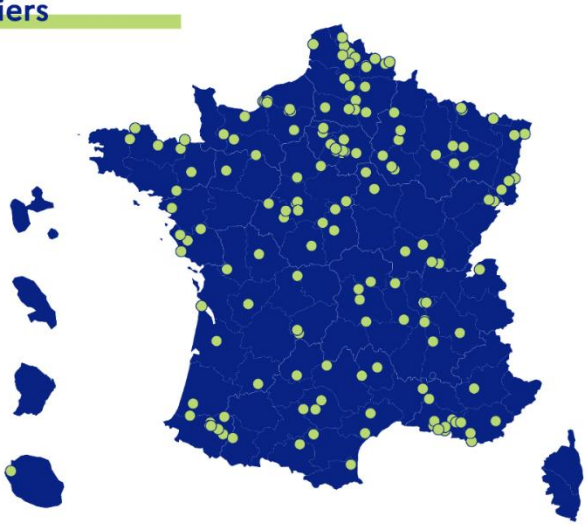

483 hectares de terrains prêts à accueillir immédiatement des usines

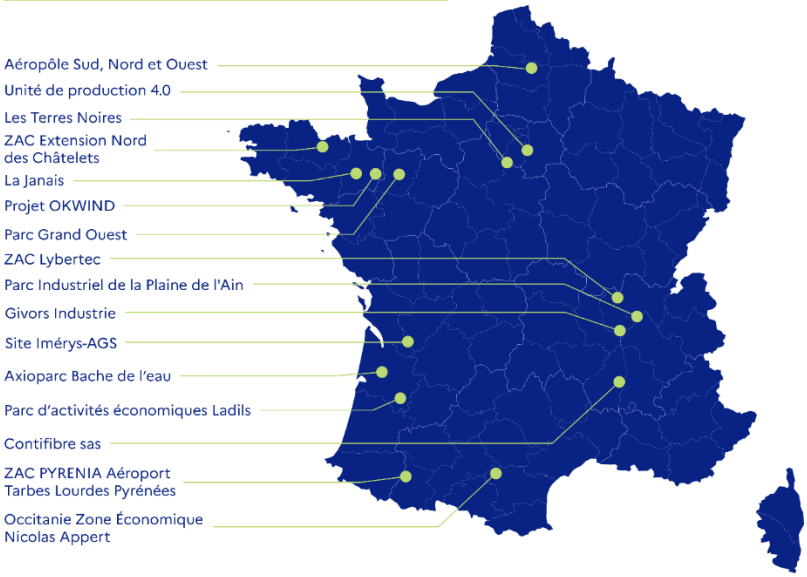

Le nouveau dispositif lancé en avril 2026 a permis de le rendre plus simple (ouverture aux terrains publics et privés, labellisation au fil de l'eau, seuil de superficie abaissé à 3 ha, voire 1 ha pour les friches), plus visible grâce à une promotion de l'État, de ses opérateurs et des collectivités plus forte et autour du portail « Foncier + », et plus exigeant sur les critères du caractère clé en main.

Le Gouvernement poursuit son soutien à la réindustrialisation par la concrétisation des mesures de simplification et le lancement d'une démarche de planification territoriale pour accueillir davantage de projets, et la mobilisation d'outils financiers ciblés.

Des mesures de simplification qui se concrétisent :

- La simplification du contentieux : le décret n° 2026-302, entré en vigueur le 1er juillet 2026, instaure un régime contentieux accéléré et unifié pour les projets dits « stratégiques », harmonisant ainsi ce régime dérogatoire. En ce qui concerne les projets industriels concernés (notamment, les installations classées pour la protection de l'environnement nécessitant plus de 5 M€ d'investissement, apprécié au moment de la délivrance de l'autorisation environnementale), le gain de procédure est estimé à un an.
- La mise en œuvre de la loi de simplification de la vie économique du 26 mai 2026
- L'article 36 de la loi et le décret d'application du 24 octobre 2026 donnent la possibilité de reconnaître la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) plus tôt dans la vie des projets, quelle que soit leur nature (projet industriel, d'infrastructure de transport, d'énergie, etc.), pour réduire les risques de contentieux lorsque les travaux ont déjà commencé. Pour les grands projets d'infrastructure, cette reconnaissance pourra ainsi intervenir dès le stade de la déclaration d'utilité publique (DUP) et non pas au stade de l'autorisation environnementale.
- L'article 42 de la loi donne la possibilité de mettre en place un « délai raisonnable » pour mettre en œuvre les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité. Le décret d'application devrait être publié d'ici janvier 2027
- Le relèvement des seuils de saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public de 600M€ à 1Md€ et de l'obligation de concertation préalable de 300 à 400M€ : compte tenu de la hausse des coûts de construction et des équipements industriels, le Gouvernement augmente les seuils de la catégorie «Équipements industriels» de la CNDP afin de réduire le périmètre des projets concernés. La consultation publique sur ce projet de décret sera ouverte dans les prochains jours, dans la perspective d'une adoption en février 2027

L'État continue à financer l'industrie :

- **Le soutien financier de l'État à destination de l'industrialisation se poursuit avec l'appel à projets « Première Usine ».** En mars et novembre 2026, 35 M€ pour industrialiser des innovations. Depuis 2022, cet appel à projets a soutenu plus d'une centaine de projets, avec 500 M€ d'aides publiques sous forme de subventions et d'avances remboursables, pour presque 7 Md€ d'investissements productifs.
- **Les lauréats des 10ème et 11ème relèves « Première Usine » contribuent à renforcer la souveraineté de la France dans des secteurs stratégiques, et la compétitivité industrielle.**
- **Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) a déjà soutenu les investissements de 73 projets pour environ 3,6 Md€, catalysant 21 à 22 Md€ d'investissements d'ici 2030**, dans 4 filières clés : batteries, éolien, panneaux solaires et pompes à chaleur. Il a été décisif pour la réalisation de projets stratégiques, notamment de création et de modernisation d'usine. Prolongé jusqu'en décembre 2028, il devrait bénéficier à une quarantaine de projets supplémentaires (8Md€ d'investissements, environ 20 000 emplois directs).
- **France 2030 régionalisé : le lancement d'un nouvel appel à projets pour soutenir la modernisation industrielle. Lancé en 2026, le 5ème axe « Modernisation et adoption de technologies avancées » de France 2030 régionalisé constitue un nouvel outil de soutien public à destination de la modernisation du tissu industriel**. Ce 5ème axe vise à accélérer la modernisation de l'outil de production industriel, notamment par l'acquisition d'équipements et de logiciels,

ainsi que par le financement de projets structurants de modernisation, incluant la diversification de la production ou la création de nouvelles activités. Déployé dans le Grand Est en juillet 2026, ce dispositif a vocation à être ouvert dans la majorité des régions.

- **La mise en place d'un suramortissement industrie 4.0 :** Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit la mise en place d'un dispositif de suramortissement « Industrie 4.0 », destiné à soutenir les investissements de modernisation et de transformation numérique des PME et ETI industrielles françaises. Applicable pendant trois ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029, ce dispositif permettrait aux entreprises de bénéficier d'une déduction fiscale exceptionnelle, étalée sur la durée d'amortissement des biens acquis. Le taux de déduction serait de 40 % pour les PME et ETI, porté à 80 % pour les petites entreprises de moins de 50 salariés. Des taux majorés seront prévus pour les PME situées en zones d'aide à finalité régionale (AFR), pouvant atteindre 120 % pour les petites entreprises. Le dispositif couvrira un large éventail d'équipements et de technologies de l'industrie du futur et vise ainsi à accélérer la modernisation de l'appareil productif français, à renforcer la compétitivité des entreprises industrielles et à faciliter l'adoption de technologies adaptées à leur niveau de maturité numérique.

Pour sa souveraineté énergétique et sa décarbonation

Les enjeux

L'industrie contribue significativement à la réduction des émissions de la France. Elle est le secteur ayant le plus contribué à la baisse des émissions nationales depuis 1990 (58% entre 1990 et 2025). Le soutien public à la décarbonation de l'industrie participe à la réduction des risques de délocalisation et au maintien des emplois sur le territoire national

Ces projets présentés aujourd'hui sont en cours de développement dans toute la France

RÉCYF

Cette entreprise fait le choix d'investir en France, pour valoriser les métaux non ferreux présents dans les résidus d'incinération d'ordures ménagères. Grâce à ses procédés industriels, sans eau ni chimie, RÉCYF transforme ces métaux en matières premières secondaires destinées aux filières métallurgiques, en substitution aux ressources primaires. Pour franchir une nouvelle étape dans son développement, la PME française engage un investissement de 40M€ pour la construction d'une nouvelle usine à Neulise (Loire-42). Implantée sur un site de 17 000 m^2, cette nouvelle unité portera sa capacité de traitement à 50 000 tonnes par an et permettra la création de 80 emplois d'ici 2028.

CHEMDOC WATER TECHNOLOGIES

Cette PME, industrielle implantée à Clermont-l'Hérault (34), investit 18 M€ dans l'extension de son outil industriel : une nouvelle usine sur la ZAE de la Salamane. Ce site de près de 3 000 m^2, à énergie positive (250 kWc photovoltaïque, bâtiment RE2020), fera passer à l'échelle série la production d'unités conteneurisées de traitement, de purification et de réutilisation de l'eau, proposées en location dans le cadre d'une offre Water-as-a-Service. L'usine accueillera également la première ligne européenne de seconde vie des membranes de filtration : une démarche d'économie circulaire appliquée à un composant aujourd'hui importé à 100 % et enfoui en fin d'usage. Le projet crée des emplois industriels non délocalisables et portera l'effectif de 43 à une centaine de salariés d'ici 2029, pour une capacité cible de 3 à 4 unités produites par mois dès 2028.

GROUPE BEL

Le site bénéficie d'un plan de modernisation de 10M€ sur trois ans, visant à renforcer sa performance industrielle et environnementale. Conformément aux ambitions environnementales du groupe (trajectoire 1,5°C validée par SBTi), le site de Lons-le-Saunier réduit continuellement son empreinte environnementale et sa consommation d'eau (-15 % en 5 ans) avec le démarrage d'une nouvelle station de traitement des eaux. Une chaudière biomasse à pellets est actuellement en phase de démarrage marquant une étape importante dans la décarbonation du site.

EPYR

Cette start-up française du stockage d'énergie thermique, lève 14,5 M€ pour industrialiser en France sa technologie de décarbonation de la chaleur industrielle et déployer ses premières unités commerciales chez des industriels français, avec la création de 30 emplois.

SEEDERAL TECHNOLOGIES

L'entreprise engage en Bretagne l'industrialisation du premier tracteur agricole nativement électrique, conçu et développé en France. Soutenu par France 2030, ce programme prépare la production en série et une commercialisation à partir de 2028. Il prévoit la création de 12 emplois supplémentaires en Bretagne et contribue à la souveraineté industrielle et énergétique française.

SECHE
Le groupe Séché, spécialisé dans l'économie circulaire et la gestion des déchets dangereux, annonce un projet de recyclage de batteries de véhicule électrique (investissement dans une nouvelle ligne complète sur le site de Saint-Vulbas, dans l'Ain). L'enveloppe globale du projet avoisine 100M€ et se décompose en différentes phases dont la première pour environ 20M€ opérationnelle d'ici 2029.

L'action du Gouvernement pour renforcer notre souveraineté énergétique et notre décarbonation

- **En 2026, plusieurs relèves des appels à projets de France 2030 visant à soutenir la mise en œuvre de projets d'investissement - DECARB-IND, BCIAT (projets de chaleur à partir de biomasse), DECARB-FLASH - ont été réalisées**. L'année a également été marquée par la sélection de 7 projets issus de la première relève de l'Appel d'offres Grands projets industriels de décarbonation. Une seconde relève de l'appel d'offres a été clôturée en septembre dernier.
- **Le Fonds Innovation européen et la Banque européenne de la décarbonation de l'industrie soutiennent également les projets français de décarbonation via différents dispositifs** : La France s'est hissée à la première place en 2025 avec 14 projets sélectionnés, puis a confirmé cette position en 2026 avec 16 projets lauréats, représentant plus de 750M€ de subventions à conventionner.

Le Gouvernement poursuit et amplifie son action pour répondre aux défis de demain avec

La publication de la 3e programmation pluriannuelle de l'énergie

Publiée en février 2026, la 3ème programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) soutient le développement des filières industrielles de l'énergie et sécurise les projets de technologies bas-carbone, en donnant une visibilité sur la demande à 10 ans. À ce titre, des critères de résilience de l'approvisionnement et de durabilité ont été intégrés par le Gouvernement aux derniers appels d'offres de l'État pour les énergies renouvelables, comme l'appel d'offres pour l'éolien en mer publié en juin 2026. S'agissant du nucléaire, les grandes orientations de la PPE sont la poursuite du fonctionnement du parc existant, la construction de nouveaux réacteurs de forte puissance, le soutien à l'innovation et la poursuite de la politique de retraitement et de valorisation des combustibles usés. Le contrat de filière prévoit une mobilisation des capacités industrielles à la hauteur des ambitions fixées.

Le plan d'électrification des usages pour électrifier massivement l'économie.

- Présenté le 23 avril 2026, le plan d'électrification des usages vise à concilier réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées, souveraineté, décarbonation et compétitivité des entreprises françaises. Doté initialement de 22 mesures, il a été complété en octobre 2026 par 17 nouvelles mesures visant à renforcer le pouvoir d'achat et à accompagner des territoires pionniers vers l'électrification complète.

L'appel d'offres Grand projet industriel de décarbonation.

- L'appel d'offres Grand projet industriel de décarbonation constitue un dispositif majeur pour accompagner les investissements industriels de grande ampleur : il vise notamment à combler les surcoûts nets pendant 15 ans entre une solution décarbonée (par exemple une chaudière électrique) et son équivalent carboné (par exemple une chaudière au gaz naturel), afin que

l'option décarbonée ne soit pas plus coûteuse. Dans le cadre de la première relève, sept projets ont été sélectionnés pour un soutien public total de 1,6 Md€ et une réduction prévisionnelle de de 3,8 Mt de CO2eq par an (abattement progressif en fonction de la mise en service de chaque projet). Les candidatures déposées à la seconde relève de septembre 2026 sont en cours d'instruction.

Pour sa souveraineté numérique

Le numérique constitue un secteur stratégique pour la compétitivité, l'innovation et la croissance de l'économie française. La maîtrise des technologies et des infrastructures numériques — intelligence artificielle, cloud, calcul, quantique, cybersécurité, semi-conducteurs et réseaux — est devenue un enjeu essentiel pour garantir notre autonomie, sécuriser nos approvisionnements et préserver notre capacité à maîtriser les données et les usages numériques. Elle représente également un levier de transformation pour l'ensemble des secteurs économiques, notamment grâce à la diffusion des nouvelles technologies dans les entreprises.

Dans un contexte de compétition technologique internationale accrue, l'enjeu est de renforcer les capacités industrielles françaises et européennes, de favoriser l'émergence et le passage à l'échelle de solutions souveraines et d'accélérer leur adoption par les entreprises. Il s'agit également de garantir un environnement numérique de confiance, en protégeant les données et les citoyens et en assurant une régulation équitable des acteurs. À travers sa politique industrielle, le soutien à l'innovation et à l'investissement, la mobilisation de la commande publique et son action au niveau européen, le Gouvernement entend faire de la souveraineté numérique un levier de compétitivité, de résilience et de création de valeur.

Ces projets présentés aujourd'hui sont en cours de développement dans toute la France

ORANGE
Orange et Morrison ont annoncé un projet de création de coentreprise de data centers pour renforcer la souveraineté numérique de l'Europe. En s'appuyant sur les infrastructures existantes d'Orange, cette nouvelle plateforme vise une capacité de 400 MW, soutenue par un investissement de 3Md€ d'euros. Ce partenariat constituerait un investissement stratégique majeur pour la création d'une offre souveraine permettant de répondre à l'accélération des besoins liés au cloud et à l'intelligence artificielle, tout en répondant aux besoins des clients d'Orange et d'Orange Business.

FAACTOPI
Avec l'ouverture de son usine d'assemblage reconfigurable de 1000 m^2 à Vénissieux et une levée de fonds de 5M€, FAACTOPI accélère son développement industriel et technologique en France. L'entreprise investit dans une nouvelle génération de logiciels d'optimisation et d'orchestration de la production, avec l'ambition de renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'industrie française.

AUGUR / NPCO
NPco boucle une levée pre-seed de 6M€ menée principalement par Partech et 1st Kind Cette levée de fonds pre-seed permettra à NPco de recruter 20 collaborateurs qualifiés supplémentaires d'ici 2027, notamment des ingénieurs en simulation et en intelligence artificielle, des chercheurs et des profils commerciaux.

ERIDANIS
Eridanis annonce le rachat d'une, filiale d'un grand groupe public français, avec un plan d'investissement sur 3 ans pour un budget d'environ 10M€. La société en question fournit des services critiques à un nombre conséquent de collectivités territoriales et d'entités publiques en France mais aussi en Europe.

KIRO
Kiro lance OPTIMABIO aux côtés de l'AP-HM, des Hospices civils de Lyon et du CHU de Limoges. Soutenu par France 2030, ce programme de plus de 17M€ vise à développer et industrialiser en France une IA qui aide les médecins à prescrire les examens biologiques les plus pertinents, au bon moment, pour chaque patient. Une avancée pour la qualité des soins et l'efficience du système de santé.

QONTO
Désormais établissement de crédit, Qonto est le premier établissement de paiement français à avoir mené cette transition à son terme. Cet agrément lui permet d'élargir son offre de financement, d'épargne et de paiement à destination des indépendants, TPE et PME européennes. Cette nouvelle étape s'accompagne d'un investissement de 175M€, associé à 300 recrutements d'ici fin 2027, à l'ouverture en septembre 2026 d'un nouveau siège européen de 11 000 m² et au lancement de nouveaux produits dédiés aux entrepreneurs français pour accompagner leur croissance.

KWAN-TEK
Kwan-tek a finalisé en novembre 2026 une levée de fonds de 9 M€ auprès d'acteurs français, visant à accélérer l'industrialisation et le déploiement commercial de sa technologie de capteur quantique. Cette opération soutiendra le développement de ses solutions ainsi que le renforcement de ses capacités de production et de croissance à l'international. Cette levée permet de consolider en France une filière souveraine des capteurs quantiques et préserver notre avance technologique en la matière.

CALCORE
Calcore annonce 110M€ d'investissement pour le développement d'un nouveau projet de data center de haute intensité en Normandie. Le data center sera alimenté dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement de long terme en énergie produite par la centrale biomasse située à proximité immédiate du site industriel partenaire du projet.

L'action du Gouvernement pour renforcer notre souveraineté numérique

La diffusion de l'IA dans les entreprises avec le plan Osez l'IA

- Lancé en 2025, le plan « Osez l'IA » fixe un objectif ambitieux pour 2030 : que 100 % des grandes entreprises, 80 % des PME et ETI et 50 % des TPE utilisent l'IA.
- **Depuis son lancement, plus de 50 000 entreprises ont été sensibilisées à l'utilisation de l'IA grâce à l'implication des CCI et à un réseau de 615 Ambassadeurs IA sur l'ensemble du territoire. Une plateforme de cas d'usage lancée en lien avec Bpifrance présente des cas concrets de déploiement et des témoignages de chefs d'entreprise pour que d'autres puissent s'en inspirer. L'État cofinance également, via France 2030, deux dispositifs** pour aider les entreprises à identifier des cas d'usage pertinents et les accompagner dans la définition de leur stratégie**.** Enfin, le plan « Impulsion IA 2027 », présenté en septembre 2026 par le Ministre du Travail et des solidarités, constitue le volet formation d'Osez l'IA, avec l'ambition de toucher plus de 30 millions de personnes.
- Selon le baromètre France Num 2026, 40 % des TPE et PME utilisent au moins une solution d'IA, soit trois fois plus qu'en 2024

Le soutien au développement d'infrastructures souveraines

- **L'attractivité de la France en matière de centres de données a été confirmée lors du précédent Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle ainsi que lors des éditions 2025 et 2026 de Choose France, totalisant plus de 180Md€ d'investissements.** La France compte de nombreux atouts. Sur le plan du réseau électrique, la France est ainsi le pays avec le plus gros excédent d'électricité dans l'UE, avec 90 TWh de surplus exporté, et la production devrait continuer à croître de 2% par an. De plus, 95% de l'électricité produite est déjà décarbonée.
- À ce jour, une puissance électrique cumulée de 25 GW a été sécurisée auprès de RTE par l'ensemble des projets en cours de développement sur le territoire. La construction du site de Fouju porté par Campus IA a débuté, tout comme l'extension du site d'Eclairion à Bruyères-le-Châtel.
- La France entend capitaliser sur la dynamique de création de partenariats industriels afin de favoriser l'émergence de coopérations concrètes entre les acteurs de la filière des centres de données. Dans cette perspective, deux rencontres dédiées aux centres de données seront organisées à Bercy, accompagnées d'événements de *matchmaking visant* à mettre en relation les industriels, les opérateurs et les différents acteurs de l'écosystème. En marge des investissements dans les centres de données annoncés lors du Sommet Choose France 2026, des partenariats entre SoftBank et Schneider pour la fabrication de modules préfabriqués, ainsi qu'entre Foxconn et Bull sur la chaîne de valeur des serveurs IA, mobilisent l'attractivité de la France comme levier de croissance et de réindustrialisation.

Le Gouvernement poursuit et amplifie son investissement pour répondre aux défis de demain

- **Sur l'électronique, le Gouvernement s'engage dans un effort renouvelé et significatif au développement de technologies clés** pour positionner l'écosystème national à horizon 2035 sur les segments de marché porteurs de croissance et industrialiser en France des composants critiques pour les chaînes de valeur stratégiques. À l'occasion du Forum sur les technologies électronique et quantique le 22 mai 2026, le Gouvernement a annoncé la participation de la France au projet important d'intérêt européen commun sur les technologies avancées du semi-conducteur (PIIEC AST). **Ce sont 550M€ qui seront mobilisés dès 2027 pour accompagner des projets structurants pour la filière.**
- **Le président de la République a annoncé en mai 2026 une accélération de la Stratégie nationale quantique, avec une allocation supplémentaire de 1Md€ d'euros au sein de France 2030 portant l'effort global public-privé à plus de 3Md€.** Cette nouvelle phase vise à faire passer les technologies quantiques de la recherche fondamentale à l'industrialisation, avec pour objectif phare la livraison de premiers prototypes d'ordinateurs quantiques universels souverains d'ici 2030 dans le cadre du programme PROQCIMA, dont le budget est doublé à 300M€. La feuille de route accorde une place centrale au développement du logiciel intermédiaire, de l'algorithmie et des cas d'usage applicatifs. Elle renforce le déploiement des capteurs et des communications quantiques et la formation des talents, tout en consacrant 160 millions d'euros spécifiquement aux ambitions européennes. Elle vise à accélérer le développement d'un ordinateur quantique souverain capable de répondre aux besoins stratégiques de l'État et à soutenir l'industrialisation de la filière française.
- **En matière d'intelligence artificielle, le Premier ministre a annoncé un renforcement de la stratégie nationale, lancée en 2018, avec un investissement supplémentaire de 655M€ via France 2030.** Cette enveloppe répond à deux objectifs : renforcer l'autonomie stratégique de la

France dans le domaine de l'IA et transformer l'action publique. Elle permettra de soutenir les capacités françaises et européennes, notamment dans le cadre de l'initiative *AI Gigafactories* lancée par la Commission européenne et du Projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) dédié à l'IA. Elle vise également à accélérer le déploiement d'un assistant conversationnel souverain auprès d'un million d'agents publics et à intégrer de nouveaux services d'IA pour les citoyens.

- **En matière de cybersécurité, le Premier ministre a mobilisé 200M€ supplémentaires dans le cadre de France2030 afin de disposer de capacité à la hauteur des nouvelles menaces et réduire nos dépendances stratégiques.** Ces investissements répondent à un double objectif : développer une cyberdéfense plus rapide et plus autonome grâce à l'intelligence artificielle et disposer de technologies numériques sûres et de solutions souveraines. Ils permettront de faire émerger des offres françaises et européennes de cybersécurité de pointe, répondant aux besoins des administrations, des entreprises et des infrastructures essentielles.

Pour sa souveraineté spatiale

Les enjeux

La France dispose d'une filière spatiale de premier plan, qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie spatiale européenne et près d'un tiers de ses effectifs. S'appuyant sur un écosystème d'excellence couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des lanceurs et satellites aux services et à l'exploitation des données, elle constitue un atout stratégique autant qu'un moteur de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés. Ses applications irriguent de nombreux secteurs économiques, des télécommunications aux transports, en passant par l'agriculture et la transition écologique.

Dans un contexte de compétition internationale accrue, marqué par l'essor de nouveaux acteurs et la transformation rapide des modèles industriels, l'enjeu est de préserver les savoir-faire français au service de la souveraineté, de renforcer la capacité d'innovation des entreprises et de favoriser l'émergence de nouveaux marchés. Dans la continuité des ambitions portées par la Stratégie nationale spatiale 2025-2040, le maintien d'un accès autonome à l'espace et le développement d'une offre compétitive de technologies et de services sont ainsi essentiels pour conjuguer souveraineté, création de valeur sur le territoire et rayonnement économique de la France en Europe et à l'international.

Ces projets présentés aujourd'hui sont en cours de développement dans toute la France

GAMA

Annonce la construction d'une usine de grande capacité à Ivry-sur-Seine, opérationnelle d'ici 18 mois, pour produire en série ses panneaux solaires spatiaux Wing destinés aux constellations de satellites. Ce projet représente un investissement de 12M€ et la création de 60 emplois industriels

HYPRSPACE

Franchit une nouvelle étape dans son développement avec l'ouverture, près de Bordeaux, d'une usine de 7 000 m². Réunissant désormais plus de 150 collaborateurs, l'entreprise entre dans une phase d'industrialisation et de production en série de ses lanceurs. D'ici deux ans, HyPrSpace ambitionne d'atteindre une capacité de production de 100 moteurs-fusées par an et de doubler ses effectifs pour réunir près de 300 collaborateurs, tout en poursuivant l'industrialisation complète de ses solutions de lancement. À travers cette montée en capacité, HyPrSpace participe activement à la réindustrialisation de la France en créant une toute nouvelle filière industrielle, celle de la propulsion hybride, au croisement des enjeux du spatial et de la défense.

UNIVITY

L'opérateur global de services de connectivité spatiale, annonce la clôture d'une levée de fonds de 27M€ auprès de Blast, Expansion et du fonds Deeptech 2030 géré pour le compte de l'État par Bpifrance dans le cadre de France 2030, ainsi que de deux family offices.

À l'occasion du Sommet international de l'Espace, organisé en septembre 2026 par la France, 9 annonces représentant environ 1,6 Md€ d'investissement ou de contrats en France ont été effectuées par la filière spatiale française.

L'action du Gouvernement pour renforcer notre souveraineté spatiale

- **En 2026, l'État poursuit la transformation de la filière spatiale française dans le cadre du plan de financement de l'innovation France 2030, afin de répondre aux enjeux de souveraineté, de compétitivité et d'innovation scientifique et technologique**. Depuis 2022, plus de 1,8 Md€ ont été engagés pour développer de nouveaux concepts industriels et démontrer la viabilité de produits et services innovants dans les domaines des lanceurs, des constellations de satellites en orbite basse et des nouveaux services et usages du spatial, notamment pour l'économie numérique. Le Centre national d'études spatiales (CNES) et Bpifrance contribuent à cette dynamique en accompagnant la maturation des nouveaux acteurs et leur montée en puissance à l'échelle européenne.
- **Cette politique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale spatiale, publiée en 2025 et portée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et le ministère des Armées, avec l'appui du SGDSN, du SGAE et du SGPI**. Elle s'articule autour de cinq priorités : garantir un accès autonome à l'espace, renforcer la compétitivité et les compétences de la filière industrielle, consolider les capacités de sécurité et de défense, soutenir la science et l'exploration, et développer les coopérations européennes et internationales.
- **Le Sommet international de l'Espace, organisé à Paris en septembre 2026, a permis de porter ces priorités sur la scène internationale**. Il a notamment mis en avant le renforcement de la gouvernance spatiale, fondée sur le rôle de l'ONU en matière de durabilité, de l'UIT pour la coordination des fréquences et de l'Union européenne pour la souveraineté et la compétitivité du secteur. Le Sommet a également valorisé les capacités de la filière, avec l'annonce de 51 projets de partenariat et d'investissement représentant un total de 20 Md€, ainsi que le rôle du spatial au service des sciences de la Terre et de l'Univers, dans un cadre de coopération internationale renforcée.

Le Gouvernement poursuit et amplifie son action pour répondre aux défis de demain

- **À l'échelle européenne, l'enjeu est de convertir l'excellence technologique en puissance industrielle et commerciale, tout en limitant la fragmentation du marché et les dépendances stratégiques.** Dans cette perspective, la France soutient le projet d'EU Space Act, présenté par la Commission européenne en juin 2025, qui vise à harmoniser les règles de sécurité, de résilience et de durabilité des activités spatiales et à favoriser l'émergence d'un marché intégré. Elle défend également une préférence européenne dans les achats institutionnels, afin de stimuler la demande, de consolider les capacités industrielles et de garantir un accès autonome à l'espace. Ces orientations constituent des enjeux importants dans la préparation du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.
- **Le Plan dualité, annoncé par le Premier ministre le 25 mars 2026, soutiendra par ailleurs à hauteur de 300 M€ la relocalisation et la modernisation des chaînes de production de composants critiques utiles à la défense nationale**. Il aidera aussi les industries civiles à investir dans l'innovation de défense

Pour ses territoires et l'économie de proximité

Les enjeux

L'économie de proximité est au cœur de la vie quotidienne des Français et des territoires, en ville comme en ruralité. Des entreprises du commerce, de l'artisanat, des services marchands au tourisme, elles représentent des millions d'emplois, d'importantes retombées économiques et des investissements qui contribuent à la vitalité de nos territoires. L'enjeu est de préserver et transmettre ces savoir-faire, et accompagner les transitions de ces entreprises, qu'elles soient numériques ou environnementales.
En matière de tourisme, la France demeure la première destination mondiale et ambitionne également de devenir la première destination touristique durable à horizon 2030, en favorisant notamment une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire. Le soutien au développement du tourisme de savoir-faire illustre bien la complémentarité entre secteurs de l'économie de proximité au service des territoires.

Ces projets présentés aujourd'hui sont en cours de développement dans toute la France

PARC SPIROU PROVENCE
L'année 2026 marque une nouvelle étape importante dans le développement du parc avec l'ouverture d'une zone entièrement dédiée à l'univers NARUTO, l'un des mangas les plus populaires au monde. Cette nouvelle zone immersive permettra aux visiteurs de plonger dans le célèbre village de Konoha et de découvrir une attraction spectaculaire conçue spécialement pour le Parc Spirou Provence. Ce projet illustre notre volonté d'ouvrir le parc à de nouveaux univers de pop culture tout en restant fidèle à l'ADN bande dessinée qui fait sa singularité.

LA POSTE
Leader du colis en France avec Colissimo, La Poste a investi 650 M€ en 10 ans pour moderniser son réseau, qui traite 500 millions de colis par an. À Gondreville, une nouvelle plateforme Colissimo ouvrira à l'été 2027. Cet investissement de 80 M€ renforcera les capacités de livraison en 24h et la qualité de service, avec 100 emplois directs et 100 indirects.

SET PARC ALLEVARD
La Société Européenne de Thermalisme (groupe Compagnie Lebon) investit 8 M€ à Allevard-les-Bains (Isère) pour faire de sa station thermale historique un resort de santé et de sport de pleine nature. Hôtel spa, thermes repensés et programmes de prévention y forment une véritable maison de santé ouverte à tous : curistes, habitants, sportifs, familles et entreprises. Le projet fait d'Allevard une destination quatre saisons du massif de Belledonne.

CDISCOUNT
Cdiscount offre six mois d'abonnement aux entreprises qui s'inscrivent sur sa place de marché pour y vendre des produits fabriqués en France. Pendant ces six mois, elles économiseront 39,99 € par mois sur leur abonnement et bénéficieront d'une réduction de moitié des commissions sur leurs ventes. Cdiscount offrira aussi un accompagnement personnalisé à ces entreprises durant leurs six premiers mois sur la plateforme et mettra en avant les produits fabriqués en France lors de ses opérations commerciales.

L'action du Gouvernement pour renforcer l'économie de proximité

Le programme Territoires d'industrie

- Lancé en 2018 par le Gouvernement, le programme Territoires d'industrie permet depuis lors de contribuer à la réindustrialisation des territoires français à forte identité industrielle. Reposant sur une gouvernance partenariale et tripartite (collectivités, régions, État), associant également les industriels au niveau local, chaque territoire labellisé élabore un plan d'action adapté à ses besoins et dynamiques pour développer l'industrie locale. Pour sa seconde phase (2023-2027), le programme s'articule autour de quatre priorités : innovation, compétences, foncier et transition écologique. À l'issue de la première phase, 149 territoires avaient été labellisés, avec des centaines de projets lancés ; dans la phase actuelle, 183 territoires sont engagés, avec déjà plus de 3 000 actions concrètes lancées.

Le programme ETIncelles, pour développer les ETI françaises

- Depuis 2020, la Stratégie Nation ETI soutient les entreprises de taille intermédiaire, acteurs clés de l'emploi, de la réindustrialisation et de l'attractivité des territoires. Les ETI représentent à elles seules la majorité des emplois industriels dans huit régions sur 13 En lien avec le METI et les Clubs ETI régionaux, ce dispositif vise aussi à structurer l'écosystème des ETI françaises, et à renforcer la prise en compte de leurs spécificités dans la conception de la politique économique.
- En 2023, le programme ETIncelles est venu renforcer cette stratégie en soutenant la croissance des PME à fort potentiel afin de densifier le tissu des ETI en France. Grâce à un interlocuteur dédié, le dispositif facilite leur passage à l'échelle en fluidifiant leurs relations avec l'État et ses opérateurs et en levant leurs freins administratifs. ETIncelles incarne la volonté de l'État d'accompagner concrètement la transformation des PME en acteurs majeurs de l'industrie et de l'innovation en France.

Au total, ce sont 32 entreprises du programme ETIncelles qui ont été lauréates du Sommet Choose France édition France depuis 2025.

- À ce jour, 298 entreprises bénéficient de cet accompagnement et une nouvelle promotion d'une cinquantaine d'entreprises sera lancée le 3 décembre 2026. Les entreprises lauréates sont réparties sur 84 départements, 70% d'entre elles sont situées en dehors des grands centres urbains et 80% d'entre elles sont industrielles.

Le soutien au commerce de proximité dans les territoires ruraux

- Depuis 2023, le Gouvernement soutient la reconquête du commerce de proximité dans les territoires ruraux, confrontés à une érosion progressive de leur tissu commercial. Au 31 décembre 2023, plus de 6 communes sur 10 ne comptaient aucun commerce de détail, soit plus de 21 000 communes, dont 98 % de communes rurales. Cette disparition des commerces fragilise l'accès aux biens de première nécessité, mais également le lien social, l'attractivité et la vitalité économique des territoires.
- Face à ce constat, le programme de reconquête du commerce rural, lancé en 2023, constitue l'unique dispositif de l'État spécifiquement consacré à la lutte contre la déprise commerciale en ruralité. **Doté d'une enveloppe de près de 21M€, le dispositif a bénéficié à plus de 1 300 communes pour soutenir leurs projets de création de commerces sédentaires ou itinérants, permettant à ce jour l'ouverture de 410 commerces sur les 879 dossiers financés, au bénéfice direct de plus d'un million d'habitants ruraux.**

Le plan d'action en faveur de l'économie circulaire

- La DGE pilote la feuille de route gouvernementale pour le commerce circulaire, qui constitue un enjeu de pouvoir d'achat, de consommation durable et d'emplois locaux. Sur la base des 20 recommandations du Conseil national du commerce, la DGE traduit cette feuille de route en mesures concrètes : simplification de la seconde main pour les professionnels pour accéder à un marché de 14 Md€, assouplissement fiscal du don d'invendus alimentaires aux salariés du commerce (responsable de 8 % du gaspillage alimentaire), adaptation des formations et guide de bonnes pratiques pour des équipements et mobiliers circulaires au sein des commerces.
- Pour accompagner le passage à l'échelle de ces modèles économiques, la DGE a également identifié 65 solutions innovantes dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, valorisées lors du Village des solutions circulaires de septembre 2026 et référencées dans un répertoire et une cartographie dédiés.

Contacts presse :
Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr-
Bureau de presse de Bercy : presse.bercy@finances.gouv.fr